

Parce que le monde bouge,  
bougeons autrement !

**LE DÉPARTEMENT  
DU MORBIHAN,**  
promoteur des  
mobilités douces



Création-impression : Conseil départemental du Morbihan  
Papier PEFC fabriqué à partir de pâtes provenant de forêts gérées de façon durable. 2024



Pour en savoir plus sur les  
initiatives du département  
en faveur des mobilités  
douces, scannez ce QR code.

 **MORBIHAN**

[morbihan.fr](http://morbihan.fr)     

 **MORBIHAN**

# Vers une mobilité durable :

## le schéma des mobilités du département

L'engagement du département du Morbihan en faveur des mobilités douces est clair : il vise à promouvoir une mobilité plus variée et durable sur l'ensemble de son territoire.

En juin 2023, le Conseil départemental a adopté un schéma départemental des mobilités. Ce schéma repose sur deux objectifs majeurs : offrir des solutions de déplacement diversifiées à chaque habitant du Morbihan et accompagner les dynamiques territoriales. Il s'agit notamment de créer des infrastructures cyclables sur tout le territoire et de soutenir financièrement les collectivités.

## Le Morbihan et la mobilité...



**+ de 150 000 habitants**  
en 2050 donc plus de déplacements

**4100 kilomètres**

de routes gérées et entretenues par le département.



**58 %**

C'est le pourcentage d'actifs ayant recours, en 2017, à leur voiture pour réaliser des trajets inférieurs à un kilomètre. Source Insee



**15 %** des déplacements en vélo en 2050. C'est l'objectif fixé par la Stratégie Nationale Bas Carbone.

Source : Service techniques départementaux

**250 km**  
de pistes cyclables supplémentaires d'ici à 2033

**8 M€**  
budget annuel dédié au développement des infrastructures cyclables

**60 projets**  
de liaisons cyclables inscrits au schéma départemental

# Le vélo pour tous les publics, pour tous les usages et dans tous les territoires

Pour répondre à l'ambitieux objectif de voir 15% des déplacements réalisés à vélo d'ici 2050 et pour encourager la pratique cyclable dans les trajets quotidiens, le Département s'engage à créer **250 km** de pistes cyclables supplémentaires d'ici à 2033.

Cette initiative, soutenue par un budget global annuel de **8 M€**, témoigne de l'engagement ambitieux de la collectivité en faveur d'une mobilité plus durable et respectueuse de l'environnement.

D'ici 2026, de nouveaux itinéraires cyclables seront aménagés. En 2024, les pistes Saint-Caradec-Trégomel/Le Croisty et une nouvelle section Le Bono/Baden seront inaugurées.

## Le département, premier partenaire des collectivités pour les infrastructures cyclables

Avec son Programme de Solidarité Territoriale, le département soutient les territoires en adoptant une approche diversifiée des mobilités, conçue en concertation avec les citoyens et les collectivités.

En collaboration avec les EPCI et les communes, le département accompagne plus de **60 projets** de liaisons cyclables inscrits au schéma départemental, pour un budget de **5 M€** par an.

Depuis des années, le département s'engage dans la promotion des déplacements doux. Avec plus de 4100 km de routes départementales, il apporte un soutien financier aux EPCI et aux communes afin de créer des pistes cyclables sécurisées et confortables.

En 2022, **50 projets** d'aménagements doux ont ainsi été réalisés, illustrant cet engagement constant.

De plus, les initiatives des territoires liées aux infrastructures cyclables, comprenant les études, les équipements et les travaux, peuvent bénéficier d'une subvention à hauteur de **30%** grâce au dispositif départemental dédié aux mobilités douces.